

Cas n°3 :

Facture à payer par un tiers payeur connu au moment de la facturation



Transmission de la facture au tiers payeur

Cheminement

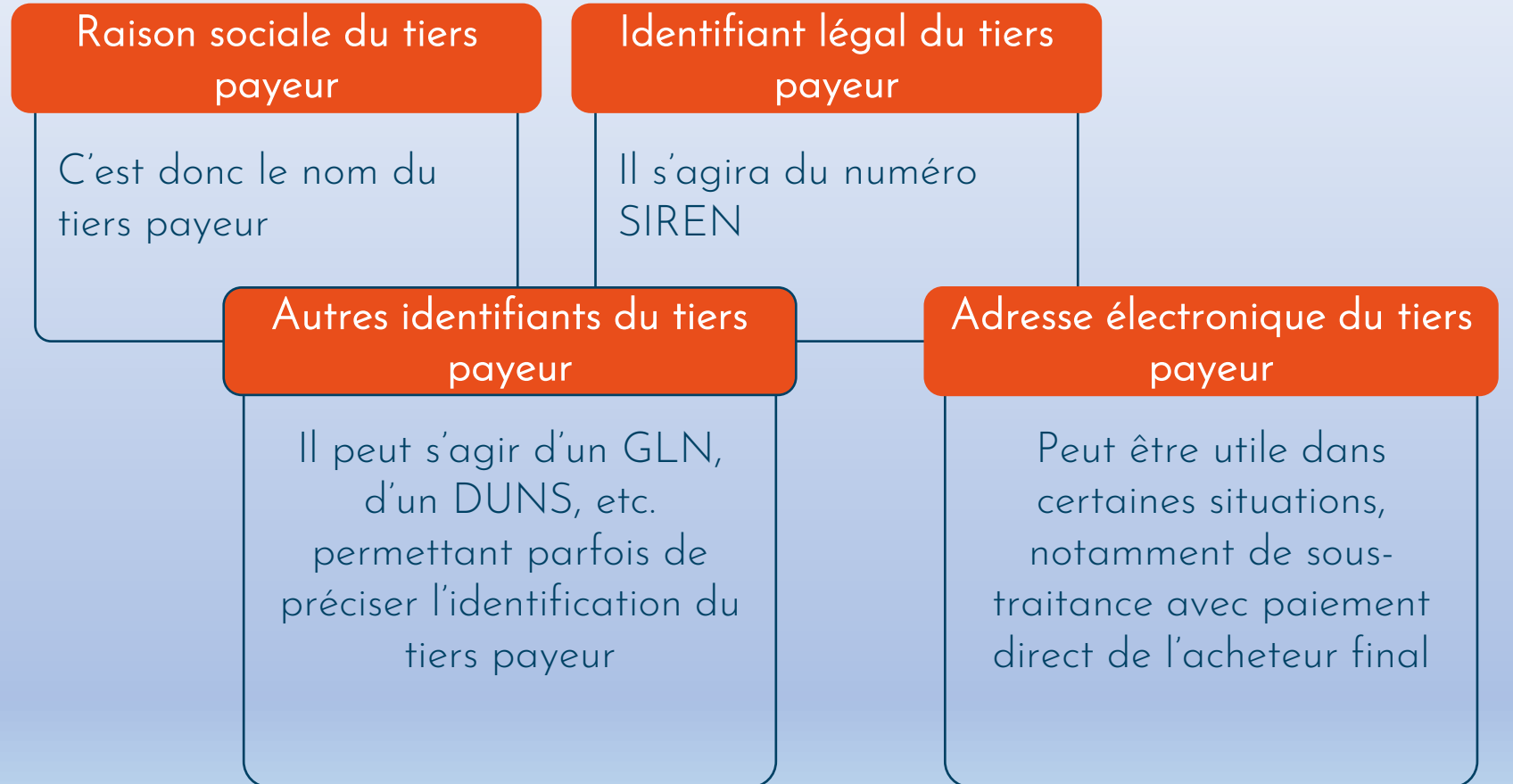
La facture est transmise par le vendeur à l'acheteur, qui se charge de la transmettre au tiers payeur après liquidation ou validation.



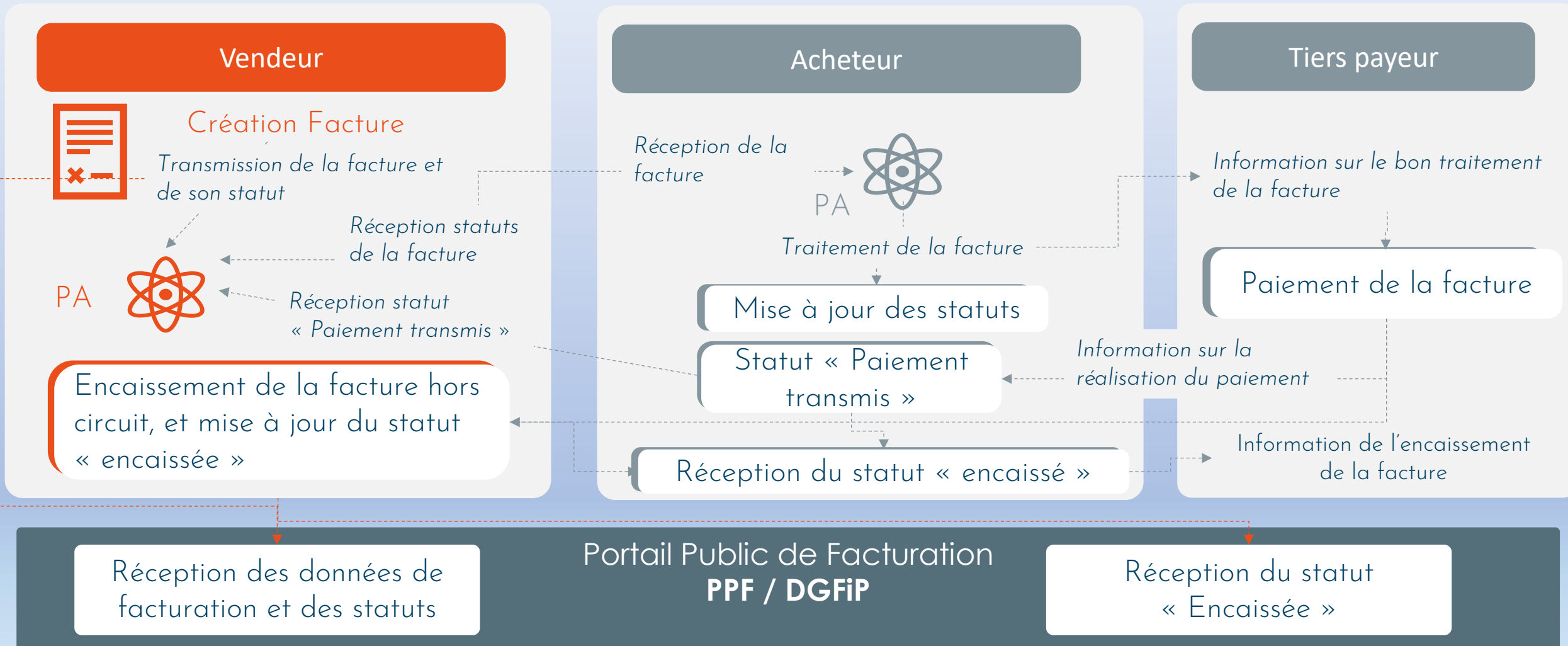
Grâce au format Factur-x étendu, il est possible de nommer directement le tiers payeur dans la facture. Cependant un seul tiers payeur ne peut être renseigné dans ce champ qui n'est pas répétable.

Nomination du tiers payeur sur Factur-X étendu

Éléments
ajoutables sur la
facture



Facture à payer par un tiers désigné à la facturation



Particularités côté tiers payeur

Le tiers payeur a un accès à la plateforme agréée de l'acheteur

- Le tiers payeur peut avoir un accès en direct ou au travers de sa propre plateforme
- Le premier objectif est d'avoir accès au cycle de vie de la facture pour savoir quand l'acheteur l'aura approuvé
- Le second est de pouvoir poser le statut « Paiement transmis » si l'acheteur a délégué ce droit au tiers payeur

Le tiers payeur a un accès à la plateforme agréée du vendeur

- Le tiers payeur peut avoir un accès en direct si le vendeur les a donnés
- L'objectif ici est de s'assurer de l'approbation de la facture avant le paiement



Attention ! Si le tiers payeur est un particulier (un collaborateur par exemple), il faudra s'assurer du respect de la réglementation du RGPD.